



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 8 août 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

- 128-2023 :** **Règlement 128-2023 sur l'exercice du droit de préemption sur des immeubles du territoire**
- 84-3-2023 :** **Règlement 84-3-2023 modifiant le règlement 84-2013 – Limite de vitesse sur les rangs du Cavreau, Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste**
- 110-2-2023 :** **Règlement 110-2-2023 modifiant le règlement 110-2021 relatif aux animaux – Infractions**

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 15 août 2023.

Brigitte Beuparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe